

République Française

Département de l'Aube



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 SEPTEMBRE 2022

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
22	18	22

Date de convocation 31 août 2022

Date d'affichage 31 août 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit septembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Nicolas MENNETRIER**, Maire.

Présents : **Christine ROBILLARD, Robert BESANÇON, Marie-Laure HRVOJ, Pascal GENET, Laurence FOURNIER, Marcel CHRISTEL, Géraldine PÉREÉ, Liliane VOYARD, Denis PHILIPPE, Annie SALAMI, Laurent JÉROME, Urbain VELUT, Anne-Josèphe CHARLOT, Vincent BLANCHOT, Bruno LÉOTIER, Yohan MULLER et Julien SEYSSEL.**

Représentés : **Jean-Yves BRUNEAU** représenté par **Denis PHILIPPE**, **Valérie PELLERIN** représentée par **Pascal GENET**, **Véronique STOLTZ** représentée par **Liliane VOYARD**, **Sophie MENZIN** représentée par **Nicolas MENNETRIER**

Vincent BLANCHOT a été nommé secrétaire de séance.
Stéphanie KUSTERMAN est désignée secrétaire auxiliaire.

Objet : Fonds de concours pour les travaux de vestiaires stade
N° de délibération : 20220937

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5216-5 VI,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole incluant la commune de Saint-Lyé comme l'une de ses communes membres,

Vu le projet création d'une salle polyvalente dans le centre de première intervention d'un montant de 199 528 HT,

Considérant la délibération de Troyes Champagne Métropole n° 08 du 8 juillet 2022 portant attribution d'un fonds de concours à la commune de Saint-Lyé d'un montant de 39 906 € pour l'opération de création de vestiaires à l'espace sportif Drouilly,

Considérant que le montant du fonds de concours sollicité n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint à la demande,

Le conseil, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

DECIDE d'approuver le fonds de concours d'un montant de 39 906 € attribué par la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole en vue de participer au financement de la création de vestiaires à l'espace sportif Drouilly,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette affaire.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
18	22	22	0	0	0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Nicolas MENNETRIER
Maire



Vincent BLANCHOT
Secrétaire

